

Petites retraites, pénibilité, emploi des séniors : les retraites en débat

« Pénibilité : le patronat joue sur les maux », titre Libération qui consacre une double page au sujet. Comment prendre en compte l'« usure professionnelle » dans l'âge de départ ? Le sujet revient sur la table dans le cadre de la future réforme des retraites, alors que le système actuel, combattu par le patronat et amoindri par Emmanuel Macron, n'a bénéficié qu'à un petit nombre de salariés. Le quotidien parle en effet d'un maigre bilan. A ce jour, seules 9 596 personnes ont pu utiliser leur C2P pour anticiper leur départ à la retraite, selon les données transmises par le ministère du Travail aux syndicats et au patronat en ouverture de la concertation. Pourquoi ? Libération pointe le problème des seuils. Pour avoir un C2P et gagner des points, il ne suffit pas d'être exposé à un ou plusieurs des facteurs cités : encore faut-il l'être suffisamment. De surcroît, « quatre critères ont été supprimés au motif de simplifier le système : trois relevant de l'ergonomie », « le quatrième étant l'exposition à des agents chimiques dangereux », explique Reynald Quaegebeur, délégué syndical CGT. Pour Geoffroy Roux de Bézieux, le C2P simplifié est « totalement impraticable ». A ce jour, le C2P ne satisfait donc ni les syndicats, pour qui il n'est pas à la hauteur, ni le patronat, qui le trouve trop compliqué. (Libération, p.8)

« La revalorisation des petites retraites en discussion », titre Le Figaro alors que le troisième cycle de concertation, consacré à l'équilibre financier du régime de retraites, doit débiter cette semaine. Les deux cycles de concertation précédents se poursuivent en parallèle et le sujet des petites pensions est revenu sur la table. (Le Figaro, p.27)